

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 114 (1988)
Heft: 14

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Répertoire des mots clés des titres des normes SIA

Contient actuellement (édition de janvier 1988) plus de 400 mots clés des titres des normes SIA ; bilingue.
Prix : Fr. 5.— (prix net).

110 Règlement concernant les prestations et honoraires des urbanistes

La nouvelle édition du règlement SIA 110, qui remplace celle de 1966, tient compte de l'évolution qui s'est produite dans l'urbanisme depuis 1966.

Une grande importance a été donnée au descriptif des prestations, qui doit clarifier la phase de préparation. Pour le calcul des honoraires, la rémunération au temps employé vient en tête. Les méthodes de calcul des honoraires relatifs aux études d'aménagement local et de quartiers sont contenues dans l'annexe.

Prix : Fr. 52.— (membres SIA : Fr. 31.20).

225 Maçonnerie de pierre artificielle, prestations et fournitures – norme

La norme SIA 225 contient les dispositions contractuelles relatives à l'exécution de la maçonnerie de pierre artificielle. En complément de la norme SIA 118, elle fixe l'étendue des prestations et fournit les prescriptions de mètre pour ce genre de travail. La révision de la norme a été effectuée parallèlement à la révision du fascicule correspondant du CAN. Des simplifications ont été apportées, principalement dans les

domaines suivants : piliers en maçonnerie, linteaux, surfaces à déduire, indications des hauteurs. La norme SIA 225 révisée remplace l'édition de 1976/1980.

Prix : Fr. 28.— (membres SIA : Fr. 16.50).

238 Isolation thermique des toits à pans inclinés et des murs de façade ventilés – norme

Il n'existait jusqu'à ce jour, dans la collection des normes SIA, que peu de règlements concernant l'isolation thermique. La norme 238 fournit désormais les bases techniques pour l'étude et l'exécution des travaux d'isolation thermique des toits à pans inclinés et des murs de façade ventilés, ainsi que les prescriptions servant à l'établissement des contrats d'entreprise. Cette norme remplace les parties y relatives de la norme SIA 148, édition de 1951.

Prix : Fr. 32.— (membres SIA : Fr. 19.20).

243 Isolation thermique extérieure recouverte d'un enduit – norme

La nouvelle norme SIA 243 donne les bases techniques et administratives pour l'exécution d'isolations thermiques extérieures recouvertes d'un enduit. Elle décrit les exigences relatives au fond et au système d'isolation, ainsi que les conditions essentielles de l'exécution. La partie administrative règle l'étendue des prestations et le mètre de ces travaux. Cette norme remplace la recommandation SIA V 278/7, publiée provisoirement dans le cadre d'une procédure de consultation prolongée.

Prix : Fr. 32.— (membres SIA : Fr. 19.20).

Treillis d'armature (acier IV) conformes à la norme SIA 162

Nous publions ici le relevé des produits qui se trouvent actuellement consignés dans le registre des treillis d'armature (acier IV) conformes à la norme SIA 162.

Selon les dispositions réglées contractuellement, les produits mentionnés sont astreints, d'une part, à des contrôles internes permanents dans les usines productrices dans le but d'exiger une qualité conforme aux exigences de la norme et, d'autre part, à des contrôles périodiques effectués par le Laboratoire de métallurgie

Etat du registre au 25 mars 1988 (valable jusqu'à fin juillet 1988).

Producteur	Treillis inscrits au registre	Date de l'inscription	Observation
Pantex Stahl AG Büron Panfer SA, Lucens	K 126-131-188-196-283-335	1977	
	M 207-289-384-492-550-679	Janvier 1984	
	B 154-207-289-384-492		
	BK 154-207-289-384-492		
	S 158-257-378 W 289 P 384		
	Treillis spéciaux	1977	
Von Roll AG Gerlafingen	K 126-131-188-196-283-335	1977	
	M 207-289-384-492-550-679	Janvier 1984	
	B 154-207-289-384-492		
	BK 154-207-289-384-492		
	S 158-257-378 W 289 P 384		
	Treillis spéciaux	1977	
Ruwa Drahtschweisswerk AG Sumiswald	K 126-131-188-196-283-335	1977	
	M 207-289-384-492-550-679	Janvier 1984	
	B 154-207-289-384-492		
	BK 154-207-289-384-492		
	S 158-257-378 W 289 P 384		
	Treillis spéciaux	1977	

mécanique de l'EPFL sur des échantillons prélevés par sondage et destinés à vérifier la validité des contrôles permanents de l'usine. Les produits ne restent inscrits au registre que pour autant que les résultats des contrôles effectués dans le cadre de leur surveillance remplissent les exigences de la norme.

L'état du registre des treillis d'armature est remis à jour tous les quatre mois environ et n'est donc valable que pour une période limitée.

Le coin de la rédaction

Point final

Une marée verte, composée d'algues voraces, menace de mort l'ensemble de la faune maritime de la mer du Nord. Un minuscule acarien, le *varroa Jacobsoni*, va peut-être exterminer la population des ruchers. Le Valais s'aperçoit de ce que, loin de constituer le refuge d'une nature proche de la pureté originelle, il recèle sous le couvercle d'une inversion de température un composé délétère d'oxyde d'azote, d'anhydride sulfureux, de monoxyde d'azote et de fluor. A terme, autant de menaces de mort pour notre milieu vital (je n'aime pas le mot « environnement », neutre, cachant le rapport fondamental avec la vie elle-même).

Car c'est bien de la vie elle-même qu'il s'agit. Le fil rouge de ces menaces est constitué par l'intervention de l'homme dans des mécanismes naturels millénaires : tant que le parasite sévissait dans son pays d'origine, les Philippines, les abeilles indigènes savaient s'en débarrasser. L'importation d'abeilles européennes lui a livré des victimes impuissantes et donné l'occasion de son expansion en Europe. La marée verte se nourrit des rejets à la mer de la pollution, due notamment aux engrais agricoles. Nos amis valaisans constatent que 95 % de la pollution qu'ils subissent est produite par eux-mêmes et ne doit rien à l'apport des vents.

Une mer dont la vie serait absente, une agriculture sans abeilles ou un Valais sans forêt : y a-t-il vraiment besoin de beaucoup de fantaisie pour imaginer un tel monde ? C'est bel et bien la vie qui est en jeu ! Je déteste le mot « écologie », qui évoque une idéologie, dont nous n'avons que faire pour réaliser et éloigner les menaces pesant sur la vie. Nous pouvons essayer d'enterrer la nature – et nous ne nous en faisons pas faute dans nos cités ; en dernière extrémité, c'est quand même elle qui nous enterrera : le paysage minéral et désert de la lune, c'est aussi une part de la nature, où l'homme n'a de place que l'espace d'un bref séjour, préfigurant une Terre privée de vie. Le chant des oiseaux, le goût du miel, le jeu des dauphins le long d'un bord de mer ou l'éclosion de la flore alpine sont des valeurs qui ne se chiffrent pas, mais doivent faire réfléchir le savant ou le technicien le plus absorbé par son travail.

Jean-Pierre Weibel
rédacteur en chef